

ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-040

Objet :
Réglementation de la circulation
Route de Sales

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise **Neto – 346 chemin du Pertuiset – 74210 Faverges** relative à des travaux de terrassement pour branchement d'eau potable pour le compte du Grand Annecy.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la circulation route de Sales, au droit du n°790, sera interdit du 03/04/2023 au 05/04/2023.**

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux via la Route du Laudon, RD 1508 et la Route du stade.

Article 3 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique, ses dépendances et les éventuels marquages dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Le demandeur (entrepriseneto@gmail.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
Affiché sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 16/03/2023

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

